



Arrêté n° 774 du 21/04/2021
fixant la composition du
COMITÉ D'HYGIÈNE, de SÉCURITÉ et des CONDITIONS de TRAVAIL

LE PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des Territoires ;

VU l'arrêté du 10 avril 2015 NOR : DEVK 1507302A portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

VU les propositions des organisations professionnelles représentatives au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail ;

VU l'arrêté ministériel du 26 février 2020 portant nomination de M. Philippe GRAMMONT, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Réunion ;

VU l'arrêté préfectoral n°747 du 19 avril 2021 portant délégation de signature à M. Philippe GRAMMONT, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Réunion ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°2020/04/08/SG-URH n°29 est abrogé.

Article 2 : La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de l'environnement de l'Aménagement et du Logement de la Réunion est arrêtée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Le président, M. Philippe GRAMMONT , directeur	Son représentant, M. Ivan Martin , directeur adjoint
Le responsable de la mission Pilotage : M. Cédric DILMANN	Sa représentante : Mme Anne-Aimée Bourgin , adjointe de la mission pilotage

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires	Membres suppléants
F.O.	
M. Alain GRIFFON SPREI	Mme Nourra ABOUTOIH SCETE
M. Johny DOURAGUIA SPRINR	M. Sébastien ANAMOUTOU SHLS
M. Ludovic LAURET SACOD	Mme Stephanie REHAULT SPRINR
M. Janick CIDNEY SPRINR	M. Eric CARO SEB
U.N.S.A.	
Mme Laurence DURAFOR, SEB	M. François BOULEVARD, Antenne Ouest
M. Alain GARSANI, SPRINR	M. Grégory VIGNA, Antenne Ouest
C.F.D.T.	
M. Stephan BOURGE, Antenne Est	Mme Nelly CHAMAND, SHLS
C.G.T.R.	
M. Thierry LAGADEC, SEB	M. Jean-François COLLET, Antenne Est

MEMBRES DE DROIT

L'inspecteur santé et sécurité au Travail : **M. Jérôme PETITGUYOT**

Le médecin de prévention : **Mme Marie-Bernadette ROGER**

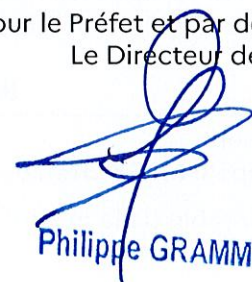
L'assistante de service social : **Mme Pulchérie WENDLING**

L'assistante de Prévention : **Mme Céline CÉLESTIN**

Article 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par le référent de proximité du Secrétariat Général Commun auprès de la DEAL.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et Monsieur le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de la DEAL



Philippe GRAMMONT

Destinataires :
Représentants de l'administration
Syndicats (FO, UNSA, CFTD, CGTR)
Inspecteur santé et sécurité au Travail
Médecin de Prévention,
Assistante de SS
Assistante de prévention
SGC